

Droits de trafic maritime en RDC : la Commission permanente LMC–PADS intensifie le contrôle de la collecte

Kinshasa, le 1^{er} juillet 2026

PADS Corporation SARL, en partenariat avec les Lignes Maritimes Congolaises (LMC SA), a pris part à l'ouverture de la session de juin de la Commission permanente technique dédiée au suivi de la collecte des droits de trafic maritime.

Cette session marque une étape importante dans le renforcement du dispositif de contrôle et d'évaluation mis en place pour améliorer la gouvernance, la transparence et l'efficacité de la mobilisation des recettes maritimes en République démocratique du Congo.

Un engagement commun pour une collecte plus efficace

Représentant le Directeur Général a.i. de LMC SA, le Directeur des Ressources humaines, M. Taylor ESONGA AKOBE, a réaffirmé la volonté de faire de la Commission un véritable organe technique d'analyse, de contrôle et de proposition au service des deux partenaires.

Les travaux sont conduits par le président de la Commission permanente technique, M. Josh-Dédé MWENZE WA MWENZE, avec la participation du Directeur Général adjoint de PADS Corporation SARL, M. ONOYA ONEMA.

Des performances évaluées, des solutions attendues

Au cours de cette session, les membres examinent les résultats enregistrés depuis l'installation de la Commission, évaluent les difficultés rencontrées dans les opérations de collecte et formulent des recommandations destinées à renforcer le recouvrement des droits de trafic maritime.

À travers cette initiative, PADS Corporation SARL réaffirme son engagement à accompagner la modernisation de la collecte, à garantir une application rigoureuse de la réglementation et à contribuer durablement à la sécurisation des recettes du secteur maritime.